

# Republique.com : la démocratie à l'heure d'internet.

## Les lanceurs d'alerte, dangereux pyromanes ?

*L'information et les médias jouent un rôle majeur dans les démocraties : ils contribuent à la capacité des citoyens de décider librement. Perçus comme un "4ème pouvoir" ou un "contre-pouvoir", ils ambitionnent de dénoncer les dérives des pouvoirs politiques. Dans ces conditions, l'explosion des modes d'information à travers internet est-elle une bonne nouvelle pour la démocratie ?*

**Débat :**

**Les lanceurs d'alerte héros d'une plus grande transparence démocratique ou dangereux pyromanes ?**

A partir de ces articles, que vous prolongerez par des recherches personnelles, préparez une "fiche débat" (idée, mots clés, chiffres, références).

"(...) Si WikiLeaks a sophistiqué sa méthode en utilisant habilement le filtre des grands journaux, force est de faire le tri entre ce qui est de l'intérêt général et le reste. Les dernières révélations qui comportaient la fameuse vidéo d'une bavure américaine en Irak faisaient partie de la première catégorie, comme les violations probables commises par les USA du traité de la convention internationale de la guerre chimique en Irak. Les 250.000 documents ne relèvent-elles pas de cette idéologie de la transparence implicitement assimilée à la vérité, alors que le secret, lui, comporterait de l'inavouable et du mensonge ? Mais transparence n'égale pas démocratie à moins que l'on veuille que la démocratie ressemble au panoptique permettant d'observer chacun sans que ceux-ci puissent savoir s'ils sont observés !"

La République des Pyrénées  
Jean-Marcel Bouguereau

3 decembre 2010

"(...) A lire et relire les livraisons de scoops de polichinelle on comprend que l'argument de la transparence n'est que le prétexte à un déversement exhibitionniste d'indiscrétions au service d'intérêts qui eux sont bien tenus secrets. Les contre-pouvoirs, pour rester crédibles, ne doivent pas se départir de leurs codes déontologiques, ni oublier de toujours séparer le bon grain de l'ivraie. L'éthique est souvent l'alliée de la pugnacité contre les manipulations de la vérité et les abus du secret d'État. Informer ce n'est pas être à la remorque d'un site Internet qui confond la liberté d'expression avec la diffusion de cette espèce de recueil de brèves de café du commerce. Les coulisses ne sont que les coulisses et WikiLeaks un avatar d'Internet dont on découvrira peut-être un jour qu'il a été instrumentalisé."

(Nouvelobs.com)  
3 decembre 2010

Eric Besson veut interdire l'hébergement de WikiLeaks en France

Le ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, Eric Besson a demandé, vendredi 3 décembre, au Conseil général de l'Industrie, de l'Energie et des Technologies (CGIET), de mettre fin à l'hébergement du site Wikileaks en France. Le ministère considère en effet que le site viole le secret diplomatique.

(...)

"Cette situation n'est pas acceptable. La France ne peut héberger des sites internet qui violent ainsi le secret des relations diplomatiques et mettent en danger des personnes protégées par le secret diplomatique", avance Eric Besson dans une lettre au vice-président du CGIET que Nouvelobs.com s'est procurée. "[La France] ne peut héberger des sites internet qualifiés de criminels et rejetés par d'autres Etats en raison d'atteintes qu'ils portent à leurs droits fondamentaux", poursuit le ministre.

**"Les méthodes abjectes et dangereuses de WikiLeaks"**

"Je vous demande de bien vouloir m'indiquer dans les meilleurs délais possibles quelles actions peuvent être entreprises afin que ce site Internet ne soit plus hébergé en France, et que tous les opérateurs ayant participé à

son hébergement puissent-être dans un premier temps sensibilisés aux conséquences de leurs actes, et dans un deuxième temps placés devant leurs responsabilités", conclut Eric Besson.

Sur son blog, la député UMP Muriel Marland-Militello a fait part de son "soutien à la démarche d'Eric Besson", dénonçant "les méthodes abjectes et dangereuses de WikiLeaks". La député des Alpes-Maritimes poursuit en reprenant à son compte les déclarations de Nicolas Sarkozy : "Wikileaks n'a pas de place dans l'internet civilisé que nous devons construire".

Victime de très nombreuses attaques informatiques, le site WikiLeaks, qui publie depuis dimanche des télégrammes diplomatiques secrets américains, a trouvé vendredi refuge en Suisse alors que Washington cherche à stopper ses activités et celles de son fondateur, Julian Assange. Le traçage d'adresse IP montrait que WikiLeaks, expulsé mercredi des serveurs d'Amazon, restait hébergé vendredi matin en France sur les serveurs de la société OVH, l'un des plus importants hébergeurs en Europe. WikiLeaks est aussi hébergé en Suède, dans le bunker de Bahnhof.

(Nouvelobs.com)

La problématique Wikileaks

(...)

Pour l'historien que je suis, Wikileaks – l'objet lui-même, mais aussi les questions qu'il soulève – est fascinant, pour plusieurs raisons. Certains se réjouissent de la manne que constitue la consultation directe et non censurée de centaines de milliers de documents, vidéos, câbles, rapports, qui n'ont donc pas à passer par la période de rétention, plus ou moins longue selon les pays, habituellement réservée aux sources de ce type. Il y a là tout à coup réalisé le fantasme de l'accès immédiat au matériau historique, si enivrant qu'il outrepassa une certaine culture de la décantation faisant honneur à notre discipline – laisser les archives reposer permet de dégager l'essentiel de l'anecdotique et de les appréhender avec un recul souvent bénéfique. D'autres (...) craignent que les États, échaudés, risquent fort désormais d'accroître le secret qui entoure leurs affaires, voire même que cela les obligera à repenser entièrement leurs outils de communication, quitte à revenir au papier et à l'oralité... Mais il est également un intérêt proprement historique à Wikileaks, sur lequel les observateurs ont généralement peu mis l'accent et qui mérite quelques mots, soit celui de la filiation entre le concept de « diplomatie ouverte » mis de l'avant notamment par Woodrow Wilson au cours de la Première Guerre mondiale et l'émergence, près d'un siècle plus tard, d'une « culture de la transparence » qui atteint jusqu'à la sphère diplomatique.

En janvier 1918, le président américain Woodrow Wilson, dans un discours historique devant le Congrès, a présenté un programme en quatorze points qui devait former l'armature des négociations de paix. En s'attaquant un par un aux problèmes que l'on considérait alors comme ayant mené à l'embrasement mondial, Wilson espérait ainsi inaugurer une nouvelle ère dans les relations internationales. Le tout premier de ces *Quatorze points* constitue la pierre angulaire du concept de diplomatie ouverte : « Des conventions de paix préparées et conclues publiquement ; par la suite, il n'y aura plus d'accords secrets entre les nations, mais une diplomatie qui procédera toujours franchement et ouvertement, à la vue de tous ». Wilson faisait ici écho aux maintes critiques qui accusaient les États européens, en particulier les grandes puissances, d'avoir contribué, à coup d'ententes secrètes et de tractations diplomatiques à huis clos, à l'atmosphère de méfiance et de suspicion réciproque des années d'avant-guerre. À l'avenir, promettait-il, plus aucune entente entre États ne pourrait être gardée secrète ; pour le garantir, tout traité, pour être valide, serait déposé à la Société des Nations, la nouvelle organisation internationale chargée de chapeauter les relations entre États. On se gausse encore aujourd'hui de la candeur et du caractère illusoire de cette proposition, d'autant que, dès la conférence de la Paix de 1919, les grandes puissances – au premier chef les États-Unis – se sont bien gardées de rendre publics les détails des négociations. Mais c'est se leurrer que de croire que Wilson souhaitait, malgré ses belles paroles, une transparence totale dans la sphère diplomatique : si les *résultats* des négociations devaient être rendus publics, il n'avait jamais été réellement question de remettre en cause le caractère confidentiel du processus qui y menait.

Cela étant, l'idée selon laquelle la diplomatie ouverte était une bonne chose et favorisait en fin de compte la paix a perduré durant l'entre-deux-guerres auprès d'une certaine opinion publique, plutôt à gauche et promouvant le pacifisme, prompt à dénoncer les manœuvres et les doubles discours des États, et qui inscrivait son combat dans celui d'une démocratisation de la vie politique nationale et dans une certaine mesure internationale. L'argument souvent mis de l'avant était qu'on ne peut pas faire confiance aux États et à leurs agents diplomatiques : maîtres ès duplicités, ils dissimulent en permanence aux autres leurs véritables desseins et discutent sur la paix tout en œuvrant exclusivement à la préservation de leurs intérêts nationaux ; c'est ce choc permanent des intérêts particuliers qui mènerait à la guerre. Les lettres de citoyens déposées aux archives de la Société des Nations regorgent de ce type de propos.

Wikileaks semble aujourd'hui l'héritier de cette mouvance qui a émergé suite au choc de la Grande Guerre. Évidemment, les moyens informatiques d'aujourd'hui autorisent des actions d'une ampleur insoupçonnée, mais la logique qui sous-tend l'initiative menée par Julian Assange est similaire à celle qui avait cours à l'époque : les États, allergiques à la transparence, cultiveraient le secret et le mensonge, tandis que toute organisation fondée

sur une juste gouvernance ne verrait aucun inconvénient à être transparente. Anticipant les attaques contre son projet, Assange a soutenu que, plus une organisation est secrète et injuste, plus elle sera déstabilisée et embarrassée par les « fuites » et plus elle tentera de les colmater. Par conséquent, toute tentative qu'elle mènera afin de réduire au silence ou de marginaliser Wikileaks confirmera les soupçons qui pèsent contre elle. La panique qui s'est emparée momentanément des responsables politiques suite à la divulgation des milliers de documents à l'automne dernier tend à soutenir ce raisonnement. Pourtant, l'immense majorité reprenait des informations déjà connues (comme la fortune mal acquise et les crimes du clan Ben Ali en Tunisie) ou était banalement de l'ordre du ragot ou des opinions personnelles d'agents diplomatiques. Rien de bien explosif. Or, qu'arriverait-il si une fuite d'une teneur tout autre déstabilisait irrémédiablement l'ordre international ?

C'est à cette éventualité que doit, au final, se mesurer le projet d'Assange. Irait-il par exemple jusqu'à divulguer une information qui, rendue publique, pourrait mener à un conflit armé entre deux États ? Sans doute pas. Mais alors, où est la limite entre ce qui doit être dit et ce qui doit rester secret ? La cause est peut-être juste lorsqu'il s'agit de dénoncer la corruption et les malversations, mais quel poids l'idéal de la transparence a-t-il lorsque des vies humaines sont en jeu ? Tel l'individu, l'État a-t-il lui aussi droit à une « vie privée », qu'incarne le secret diplomatique, et auxquels les *autres* avec qui il interagit n'ont pas et ne doivent pas avoir accès ?

(...)

Texte introductif à l'essai de Rose-Anne St-Paul

[Carl BOUCHARD](#), Professeur agrégé, département d'histoire (Université de Montréal) et Directeur, Programmes de 2e cycle en Études internationales (FAS)

[www.Cahiers.cerium.ca](http://www.Cahiers.cerium.ca)

"(...) Avec la diffusion des télégrammes diplomatiques par le site WikiLeaks, on assiste à un déballage controversé. On voit bien les contempteurs de la transparence monter au créneau. Ils vilipendent pareille pratique. Elle engagerait des vies humaines. Des stratégies mondiales. Au nom de la tyrannie de la vérité, on mettrait en cause la démocratie. S'il est vrai que la gestion planétaire exige un minimum de confidentialité, faut-il pour autant condamner ces publications ? Ce serait aller vite en besogne. (...) Ces +mémos+ sans langue de bois diplomatique ont quelque chose d'épatant. Le grand public se fait ainsi une idée de la marche du monde. Il connaît les vraies pensées de ses dirigeants. Rafraîchissant. Et salutaire."

Midi Libre , François Martin, 3 decembre 2010

### **WikiLeaks, mort au messenger**

C'était un discours important, que n'auraient pas renié les pères fondateurs des Etats-Unis. Le 21 janvier 2010, Mme Hillary Clinton prononçait une allocution sur la liberté d'Internet. Critiquant les pays qui « *ont créé des barrières électroniques pour empêcher leurs populations d'avoir accès à certaines parties des réseaux mondiaux [et] ont supprimé des mots, des noms et des phrases des résultats des moteurs de recherche* », la secrétaire d'Etat reprenait le credo du président Barack Obama : « *Plus l'information circule librement, plus les sociétés deviennent fortes.* »

Magnifique discours. Cependant, telle la belle âme qui, se faisant voler son téléphone dans la rue, en appelle au rétablissement de la peine de mort, Mme Clinton s'est fait pirater... et annonçait, le 30 novembre 2010, son intention de poursuivre en justice l'organisation de Julian Assange. Son crime ? En révélant, entre autres, que Mme Clinton avait demandé à ses diplomates aux Nations unies qu'ils espionnent les fonctionnaires onusiens et prélèvent autant que possible leurs données biométriques, mots de passe, etc., WikiLeaks mettait en danger la « communauté internationale ».

La fureur saisit bientôt des commentateurs de tous bords politiques, qui se précipitèrent sur les plateaux de télévision pour réclamer qu'on « *bute illégalement le salopard* » (Bob Beckel, de Fox News), qu'on le poursuive pour « *terrorisme* » (M. Peter King, du Comité pour la sécurité intérieure) ou encore qu'on le considère comme un « *combattant ennemi* », à l'instar des prisonniers de Guantanamo (M. Newt Gingrich).

En fondant WikiLeaks, Assange entendait mettre au jour des « *complots* », accords occultes entre puissants soigneusement cachés du public. Il fut servi... Dans les jours qui suivirent la publication des mémos, la Chine bloqua l'accès à son site. Le gouvernement américain recommanda aux étudiants de ne pas l'évoquer sur leurs blogs, et l'armée de l'air interdit la consultation des sites du *New York Times*, du *Spiegel* et du *Guardian*, qui republiaient ces données.

On vit les quatre principaux opérateurs bancaires sur Internet refuser les versements à son organisation. Visa, Mastercard, Bank of America, PayPal révélaient ainsi leur nature d'« *outils de la politique étrangère américaine* »

», commentait Assange. Sans raison légale, PostFinance, la filiale bancaire de la poste suisse, fermait à son tour le compte du hacker australien.

On vit Tableau Software — un site permettant de visualiser des données — censurer un simple sommaire récapitulatif de ces « fuites ». On vit Amazon, un hébergeur pourtant protégé par des lois l'immunisant face à des contenus dont il n'est pas l'auteur, fermer le compte de WikiLeaks. L'organisation ayant alors loué des serveurs chez OVH, un hébergeur français, on vit à Paris le ministre de l'économie numérique, M. Eric Besson — chargé quelques mois plus tôt de défendre l'identité nationale du pays de Voltaire —, demander au Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) d'indiquer « *au plus vite les moyens de mettre fin à l'hébergement du site en France* ».

On vit aussi EveryDNS — un opérateur de noms de domaine ayant pour métier de préciser où sur le réseau se trouve telle ou telle adresse de site Internet — rayer de la carte le nom WikiLeaks.org. Toutes les faiblesses d'Internet (ses points de centralisation, sa dépendance aux Etats-Unis) et toutes les méthodes de coercition que les « libertaires » du réseau, en criant parfois au loup, anticipaient depuis des années furent exploitées. La diabolisation du porte-parole allait s'accroître avec, en Suède, une accusation d'agression sexuelle, rejetée par Assange comme « *motivée politiquement* ». Une drôle de traque se mit en place afin de faire témoigner l'Australien, parti dans le sud de l'Angleterre. Si le Royaume-Uni l'extradait vers la Suède pour cette affaire, celle-ci l'extraderait-elle ensuite vers les Etats-Unis pour la divulgation des documents du département d'Etat ? De plus en plus haletant, le feuilleton propulsa le fondateur de WikiLeaks parmi les personnalités de l'année du magazine *Time*.

L'organisation désormais ramenée à une seule figure, restait à convaincre que ce douteux individu n'était digne d'aucune des libertés qu'il prétendait exercer. D'où la question, cruciale : en publiant les mémos transmis par un soldat américain (le pirate étant probablement l'analyste Bradley Manning, incarcéré à l'isolement depuis mai 2010 et qui encourt, pour ce chef d'accusation, une peine de cinquante-deux ans d'emprisonnement), WikiLeaks faisait-il œuvre de journalisme ou d'espionnage ? « *Pour le condamner au titre de la loi sur l'espionnage, un procès devra prouver la mauvaise foi de la part de l'accusé. Avec WikiLeaks, c'est facile* », prétendit dans le *Wall Street Journal* (9 décembre) le néoconservateur Gabriel Schoenfeld. Le soin mis par le représentant du département d'Etat Philip J. Crowley à affirmer que WikiLeaks « *n'est pas une organisation médiatique* » visait dès lors à préparer sa mise au pas. Si WikiLeaks n'est qu'un espion, sa condamnation ne violerait pas la liberté de la presse. « *Assange poursuit de toute évidence un objectif politique particulier à travers ses activités, ajoutait M. Crowley, et je pense que cela le disqualifie pour être considéré comme journaliste.* »

Cette étrange conception du journalisme « apolitique » a déjà été testée lors du procès des *Pentagon Papers*. En 1971, l'analyste militaire Daniel Ellsberg dévoilait au *New York Times* sept mille pages d'une étude secrète, qu'il avait photocopiée et sortie du Pentagone, démontrant que « *l'administration Johnson avait systématiquement menti, non seulement au public mais aussi au Congrès* », à propos de la guerre au Vietnam. Les tentatives gouvernementales pour en censurer la publication remontèrent jusqu'à la Cour suprême, qui finalement trancha en faveur de la liberté de la presse.

Depuis, le mensonge est reparti à la hausse. De fausses preuves ont permis aux Etats-Unis d'envahir l'Irak. D'après le *Washington Post*, le nombre de documents classés « secrets » aux Etats-Unis a explosé entre 1996 et 2009, passant de 5,6 millions à... 54,6 millions.

**Philippe Rivière**  
Le monde diplomatique, janvier 2011